

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

Représenté par le directeur des sports,
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **Fédération française de hockey**

Représentée par son président, Monsieur Olivier MOREAU
Désignée ci-dessous par la fédération,
78440610000023

Article 1 :

La subvention prévue pour **2016** à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de **10 000 €** pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive (10 000 €)

Le montant de la subvention versée à la fédération est porté à 655 600€.

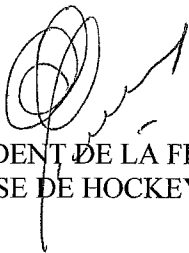
Article 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

Les aides personnalisées aux sportifs de haut niveau de la fédération sont mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Article 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.



LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE HOCKEY

Fait à Paris, le

27 JUIL. 2016

LE DIRECTEUR DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

22/07/2016
VISE LE 22/07/2016 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2121265104

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Améliorer la situation financière	50 000 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €
Action 1				
Structuration fédérale	50 000 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €
Former les acteurs du développement fédéral	50 000 €	30 000 €	30 000 €	20 000 €
Action 1	26 000 €	17 000 €	7 000 €	19 000 €
Structuration fédérale	6 000 €	5 000 €	5 000 €	1 000 €
Action 4	6 000 €	5 000 €	5 000 €	1 000 €
Professionnalisation de l'activité	20 000 €	12 000 €	2 000 €	18 000 €
Formations fédérales	10 000 €	6 000 €	1 000 €	9 000 €
Développer l'accueil des publics cibles	10 000 €	6 000 €	1 000 €	9 000 €
Action 1	29 000 €	25 000 €	25 000 €	4 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	29 000 €	25 000 €	25 000 €	4 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	9 000 €	7 000 €	7 000 €	2 000 €
Dans le cadre du PES, améliorer la place des équipes de France lors des compétitions de référence	20 000 €	18 000 €	18 000 €	2 000 €
Action 1	449 000 €	305 000 €	279 000 €	170 000 €
Programmes d'échanges internationaux	62 000 €	30 000 €	4 000 €	58 000 €
Action 2	62 000 €	30 000 €	4 000 €	58 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	387 000 €	275 000 €	275 000 €	112 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	222 000 €	185 000 €	185 000 €	37 000 €
Dans le cadre du PES, améliorer la place des équipes de France lors des compétitions de référence	165 000 €	90 000 €	90 000 €	75 000 €
Action 2	235 000 €	198 000 €	198 000 €	37 000 €
Aides personnalisées (AP)	235 000 €	198 000 €	198 000 €	37 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	105 000 €	105 000 €	105 000 €	0 €
Dans le cadre du PES, préparer la relève pour les objectifs 2020	130 000 €	93 000 €	93 000 €	37 000 €
Action 2	311 000 €	166 000 €	166 000 €	145 000 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	311 000 €	166 000 €	166 000 €	145 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	120 000 €	63 000 €	63 000 €	57 000 €
Renforcer les dispositifs d'entraînement du PES	191 000 €	103 000 €	103 000 €	88 000 €
Action 2	132 160 €	110 088 €	55 600 €	76 560 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	66 000 €	54 488 €	0 €	66 000 €
Action 3	66 160 €	55 600 €	55 600 €	66 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	20 600 €	20 600 €	20 600 €	10 560 €
Accompagnement sanitaire préventif	45 560 €	35 000 €	35 000 €	0 €
TOTAL	1 232 160 €	851 088 €	760 600 €	471 560 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

105 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

655 600 €



Coordonnées bancaires

Banque	Guichet	N° de compte
30058	00942	09420001984 24

IBAN **FR76 3005 6009 4209 4200 0198 424**

International Bank Account Number

BIC **CCFRFRPP**

Bank Identifier Code

Domiciliation

HSBC FR BBC NORD

Titulaire du compte

FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY

TOUR GALLIENI 2

38 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

93170 BAGNOLET

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements et prélèvements).

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers and direct debit).

Coordonnées bancaires